

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 mars 2024 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 4 mars 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of March 4, 2024.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 5 et 15 février 2024 à 19 h et à 8 h 30, tels que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versés aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular and special sittings of the council held on February 5 and 15, 2024 at 7 p.m. and 8:30 a.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155003

Que soit adoptée une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre, le samedi 23 mars 2024 à 20 h 30. D'inviter les commerçants, les corporations et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

That be adopted a resolution supporting the request to participate in the growing movement of cities around the world that will invite their citizens to observe Earth Hour on Saturday, March 23, 2024 at 8:30 pm. invite business owners, corporations and borough residents to become actively involved in this event.

15.02 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155006

Que le conseil d'arrondissement proclame le 13 mars la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

That the Borough Council proclaim March 13 as National Day for the Promotion of Positive Mental Health and invite citizens as well as all organizations and institutions in its Borough to publicize the tools of the Annual Mental Health Promotion Campaign.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244991001

Que le conseil d'arrondissement accorde une contribution financière de 4 500 \$ à VertCité pour l'année 2024 pour la gestion du programme de subventions de couches lavables et du programme des produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. D'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de l'arrondissement. Que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

That the Borough Council grant a financial contribution in the amount of \$4,500 to VertCité for 2024 for the management of the washable diapers grants program and sustainable feminine hygiene products program subsidies for the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro. To authorize Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social development, to sign the agreement on behalf of the Borough. That this contribution be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2024 operating budget.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936004

Que le conseil d'arrondissement annule le processus d'appel d'offres d'offres ST-23-31 pour l'installation de deux guérites dans le stationnement du Centre culturel de Pierrefonds-Roxboro et de rejeter les soumissions reçues puisque la proposition du plus bas soumissionnaire dépasse l'estimation du projet de près de 61 %.

That the Borough Council cancel the tendering process for contract ST-23-31 for the installation of two gatehouses in the parking lot of the Pierrefonds-Roxboro Cultural Center and reject the tenders since the lowest tenderer's proposal exceeds the project estimate by nearly 61%.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1249916003

Que le conseil d'arrondissement annule le processus d'appel d'offres 23-20181 lot 13 pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et de rejeter les soumissions reçues étant donné que le Service de l'eau ne peut confirmer la disponibilité des fonds pour les années financières 2024, 2025 et 2026 pour ce projet.

That the Borough Council cancel the tendering process for contract number 23-20181 lot 13 for sewer pipe cleaning and televised inspection services, including transportation and disposal of residues, for the Borough of Pierrefonds-Roxboro and reject the tenders received since the Water Department cannot confirm the availability of funds for fiscal years 2024, 2025 and 2026 for this project.

20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936003

Octroi du contrat ST-23-30 pour des travaux de réfection des toitures de plusieurs bâtiments municipaux, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-23-30 for roofing work on several municipal buildings in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.05 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241294003

Octroi du contrat 24-20326 pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une période de deux ans (2024 et 2025).

Grant contract number 24-20326 for the management of the Valleycrest and Versailles municipal outdoor pools in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, for a two-year term (2024 and 2025).

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155004

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, à assister au Congrès annuel et au salon professionnel 2024 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 6 au 9 juin 2024 à Calgary, en Alberta, et autoriser pour ce faire une dépense pour un montant maximal de 13 500 \$, taxes incluses (4 500 \$ par participant, taxes incluses). Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

That the Borough Council authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse District, and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, to attend the Federation of Canadian Municipalities' (FCM) 2024 Annual Conference and Professional Exhibition from June 6 to 9, 2024, in Calgary, Alberta, and therefore authorize an expense of up to \$13,500, including taxes (\$4,500 per participant, including taxes). That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2024 operating budget.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155005

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques, à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal, et autoriser pour ce faire une dépense maximale de 6 500 \$, taxes incluses (1 300 \$ par participant, taxes incluses). Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

That the Borough Council authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mrs. Catherine Clément Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District, Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse District, Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District, to attend the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from May 22 to 24, 2024, at Montréal Convention Centre, and authorize an expense not exceeding \$6,500, including all applicable taxes (\$1,300 per participant, including all applicable taxes). That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2024 operating budget.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1244902001

Que le conseil d'arrondissement approuve le transfert d'une somme maximale de 267 100 \$ du fond réservé pour fins de parcs et affectée à l'année 2024 afin de financer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, 100 % du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100 % du poste d'architecte paysagiste (85596) de la division Ingénierie et infrastructure (direction Développement du territoire et études techniques). Que ce transfert soit effectué selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council approve the transfer of a sum of \$267,100 from the reserved fund destined for purposes of parks and appropriated to the year 2024 in order to fund, retroactively to January 1, 2024, 100% of the landscaping architect position (42255) and 100% of the landscaping architect position (85596) of the Engineering and Infrastructure division (Direction - Territory Development and Technical Studies). That this transfer be performed according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

30.04 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1249774002

Que le conseil d'arrondissement autorise le règlement hors cour au montant de 37 000 \$ en capital, intérêts et frais du recours intenté par Ville de Montréal contre Les Excavations Super inc. et Vision DEL HD inc. D'autoriser la cheffe de division Litige contractuel du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour.

That the Borough Council authorize the out-of-court settlement in the amount of \$37,000 in principal, interest and costs of the action brought by Ville de Montréal against Les Excavations Super inc. and Vision DEL HD inc. To authorize the head of the Contractual Litigation division of the Legal Affairs Department to sign all documents necessary to give effect to this out-of-court settlement.

30.05 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1248388002

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 1 151 913,35 \$ couvrant la période du 1^{er} au 26 janvier 2024.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$1,151,913.35 for the period from January 1 to January 26, 2024.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765004

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0139-1 modifiant le règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024, aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure et aux branchements de services municipaux.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0139-1 amending by-law CA29 0139 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2024, for the purpose of updating the provisions relating to curb cutting, driveway widening, culvert construction, curb and sidewalk repairs and holes in the curb and municipal service connections.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707027

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le second projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Gouin Ouest, à l'intersection la 4^e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

That the Borough Council adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), second draft resolution authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-7-424 zone at 10 451, boulevard Gouin Ouest, at the intersection of 4^e Avenue Nord, on lot 1 389 831, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040.

40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300002

Dérogation mineure au 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes visant à permettre dans la zone H1-5-294, pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 368 730, une largeur de porte de garage simple de 3,66 m au lieu du maximum requis de trois (3) mètres, un accès au terrain situé à 0 m au lieu du minimum requis d'un (1) mètre et une remise située à 0,39 m d'une ligne latérale au lieu du minimum requis de 0,50 m et une distance de 1,32 m de l'agrandissement projeté au lieu du minimum requis de deux (2) mètres.

Minor exemption at 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes aiming to allow in the H1-5-294 zone, for the expansion of a two-storey detached single-family residential building, lot 1 368 730, a single garage door width of 3.66 m instead of the required maximum of three (3) meters, access to the lot at 0 m instead of the required minimum of 1 m and a shed located 0.39 m from a sideline instead of the required minimum of 0.50 m, and a distance of 1.32 m from the proposed extension instead of the required minimum of two (2) meters.

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141002

P.I.I.A. - agrandissement, en cours avant et arrière, d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situés au 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes, sur le lot 1 368 730 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - front and rear extensions of a two-storey detached single-family residential building located at 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes, on lot 1 368 730 of the Quebec cadastre.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707006

P.I.I.A. - modifications proposées aux élévations du bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 5835, rue Marceau, sur le lot 1 368 781 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - proposed modifications to the elevations of the two-storey detached single-family dwelling at located at 5835, rue Marceau, on lot 1 368 781 of the Quebec cadastre.

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707004

P.I.I.A. - construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 5911, rue Marceau, sur le lot 6 344 970 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - construction of a two-storey detached single-family dwelling located at 5 911, rue Marceau, on lot 6 344 970 of the Quebec cadastre.

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707005

P.I.I.A. - construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages au 39, 11^e Rue, sur le lot 1 390 074 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - construction of a two-storey detached single-family dwelling located at 39, 11^e Rue, on lot 1 390 074 of the Quebec cadastre.

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453001

P.I.I.A. - subdivision du lot 4 105 568 pour créer les lots 6 266 314, 6 266 315 et 6 266 316.

S.P.A.I.P. - proposed subdivision of lot 4 105 568 to create lots 6 266 314, 6 266 315 and 6 266 316.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050003

Que monsieur Dimitrios (Jim) Beis soit nommé président du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 6 février 2026. Que monsieur Antoine Bittar soit nommé membre du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 8 février 2024 au 6 février 2026.

That Mr. Dimitrios (Jim) Beis be appointed as president of the Traffic Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a two-year term, until February 6, 2026. That Mr. Antoine Bittar be appointed as member of the Traffic Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a two-year term, from February 8, 2024 to February 6, 2026.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050005

Que messieurs Shawn Aloysius et Robert Costenaro soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 30 mars 2026.

That Mr. Shawn Aloysius and Mr. Robert Costenaro be appointed as members of the Urban Planning Advisory Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a two-year term, from April 1, 2024 to March 30, 2026.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141001

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on February 6, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION**Dossier # :1242155003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 23 mars 2024 à 20 h 30

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit d'un événement créé à Sydney, Australie, alors que le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires décisionnels numéros 1182155003, 1192155002, 1212155002, 1222155002 et 1232155001.

DESCRIPTION

Le samedi 23 mars 2024 à 20 h 30, la population de notre territoire et partout au Québec et au Canada sera à nouveau invitée à fermer les lumières pendant une heure. Ce geste se veut une déclaration en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement désire à nouveau appuyer cette démarche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTREAL 2030**

Ce dossier est cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce geste a notamment réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques - Voir la grille en pièce jointe du présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-02-06

IDENTIFICATION

Dossier # :1242155006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer le 13 mars comme étant la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcé(e)s à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Étant donné que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Et

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro lors de sa séance du 4 mars 2024 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-02-08

IDENTIFICATION

Dossier # :1244991001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) pour l'année 2024, à l'organisme VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Imputer cette somme à même le budget de fonctionnement 2024. Autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en place des actions concrètes, en lien avec les orientations et les objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise et du plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro confie à l'organisme VertCité la gestion du programme écologique de subventions de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables pour encourager les familles et les citoyennes de l'Arrondissement à réduire la quantité d'ordures ménagères.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0027: d'accorder une contribution financière de 2 268.88 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables et du programme des produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; d'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville; que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

Que le conseil d'arrondissement abroge la résolution numéro CA23 29 0007 adoptée à la séance du 16 janvier 2023.

CA22 29 0040: d'accorder une contribution financière de 4 500 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables et du programme des produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; d'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville; que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de

fonctionnement 2022.

CA21 290026: d'accorder une contribution financière de 4 500 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subventions de couches lavables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; d'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville; que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2021.

DESCRIPTION

Des subventions d'une valeur maximale de 100 \$ chacune seront offertes aux citoyens qui participent au programme de subvention de couches lavables pour bébés ainsi que des subventions ayant une valeur minimum de 30 \$ et un maximum de 100 \$ chacune seront offertes aux citoyennes qui participent au programme de produits d'hygiène féminine durables et au programme de produits d'hygiène personnelle durables. L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro va subventionner jusqu'à un maximum de 4 500 \$ pour l'année 2024,

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro met de l'avant le projet de subvention destiné aux familles et citoyennes de l'arrondissement en collaboration avec l'organisme VertCité et à même le programme de l'éco-quartier de Pierrefonds-Roxboro, pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables afin de réduire la quantité d'ordures ménagères en offrant des subventions.

Du mois de janvier au mois de décembre 2023, quatre (4) familles ont bénéficié de la subvention suite à l'achat de couches lavables pour bébés, trente-huit (38) personnes ont bénéficié de la subvention suite à l'achat de produits d'hygiène féminine durables et six (6) personnes ont bénéficié de la subvention suite à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le versement d'une contribution financière à l'organisme VertCité au montant de 4 500 \$, numéro de fournisseur SIMON: 316671
Imputer cette somme à même la clé comptable SIMON 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000 du budget de fonctionnement 2024.

MONTRÉAL 2030

Contribution : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables sont des programmes offerts aux citoyens qui font ce choix écologique et qui répondent adéquatement à certains critères bien spécifiques. Il est mis en place dans le cadre du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX, Service du greffe

Lecture :

Louise ZAMPINI, 14 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2024-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres pour l'installation de deux guérites dans le stationnement du Centre culturel de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres public ST-23-31 - 4 soumissions

CONTENU**CONTEXTE**

L'appel d'offres public ST-23-31 a été lancé le 16 janvier 2024. L'ouverture des soumissions publique a eu lieu le 13 février 2024, laissant ainsi un délai de 23 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. 2 addendas ont été publiés. La validité des soumissions était de quatre vingt dix (90) jours suivant la date d'ouverture de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Dans la liste des commandes dans SÉAO, il y a eu neuf (9) firmes preneurs du cahier de charges. Suite à l'ouverture de l'appel d'offres ST-23-31 à la mairie d'arrondissement, 4 soumissions ont été reçues. Toutefois, après l'analyse des montants soumissionnés, il s'avère que le montant de la proposition du plus bas soumissionnaire, Système Urbains Inc., dépasse l'estimation du projet de près de 61 %. C'est la raison pour laquelle une demande d'annulation de cet appel d'offres est soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'approbation est faite par monsieur Stéphane Quesnel, chef de division Urbanisme, permis et inspections, agissant comme directeur substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 16 février au lundi 26 février 2024, 7h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
prepose(e) a la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-21

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et

inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1249916003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter les soumissions de l'appel d'offres public 23-20181 LOT 13 pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics utilise régulièrement des équipements de nettoyage pour les conduites d'égouts ainsi que pour les puisards, les chambres de vannes et les regards d'égouts. Le nettoyage de ces utilités est nécessaire pour prévenir des blocages et refoulements d'égouts. Le service de nettoyage est également utilisé lorsqu'une problématique est découverte dans un tronçon, pour identifier la problématique, un nettoyage est effectué et par la suite une inspection télévisée par caméra est effectuée pour identifier la problématique.

L'appel d'offres 23-20181 a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 25 octobre 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 décembre 2023. Les soumissions ont un délai de validité de cent-vingt(120) jours. Cinq addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 290272 - Rejeter les soumissions de l'appel d'offres public 21-18813 LOT 7 pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CA19 290123 - Accorder un contrat de 261 808,63 \$, taxes incluses à 9363-9888 Québec inc. pour le service de nettoyage et inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour la période du 13 mai 2019 au 14 mai 2020 pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (A/O public 19-17357 – 2 soumissionnaires)

CA18 290386 - Rejeter la soumission reçue pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour trois ans (2018 à 2021) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres 18-16662

CA17 290219 - Autoriser le renouvellement du contrat accordé à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 8 septembre 2017 au 7 septembre 2018, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14128 pour un montant total de 252 291,13 \$, taxes incluses.

CA16 290182 - Autoriser le renouvellement du contrat accordé à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 8 septembre 2016 au 7 septembre 2017, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14128 pour un montant total de 248 741,15 \$, taxes incluses.

CA15 290254 - Accorder un contrat de 248 346 \$, taxes incluses, pour l'année 2015-2016, à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (A/O public 15-14128 – 3 soumissionnaires) (GDD 1153903013)

DESCRIPTION

Afin de protéger les ouvrages d'assainissement et d'assurer l'écoulement des eaux usées et de ruissellement à l'intérieur de ces réseaux d'égouts pluviaux, sanitaires et combinés, notre arrondissement requière des services de nettoyage de conduites d'égouts par jet d'eau à haute pression dans diverses rues incluant, sans s'y limiter, l'alésage, l'inspection télévisée des conduites, le transport, l'assèchement et l'élimination des boues et résidus qui y seront enlevés et disposés aux lieux de traitement ou d'élimination autorisés par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Tous les regards reliés à ces conduites doivent aussi être nettoyés.

Les travaux consistent au nettoyage de plus de 6328 puisards de rues et au débouchage des drains lorsque requis, à la vérification de l'écoulement et à la disposition responsable des boues récupérées lors de cette activité.

Les nettoyages seront effectués comme suit:

- Nettoyages planifiés
- Nettoyage non planifié, mais non urgent (délais d'intervention est supérieur à trois heures)
- Nettoyage de type urgent, non planifié (une heure d'avis)

JUSTIFICATION

La dépense pour cette activité est assumée par le Service de l'eau qui ne peut nous confirmer la disponibilité des fonds pour les années financières 2024, 2025 et 2026. Ce service ne peut pas s'engager sur des contrats qui s'étendent sur plusieurs années puisque:

- son budget d'entretien peut être assujéti à des changements d'une année à l'autre;
- la priorisation des projets d'entretien peut varier d'une année à l'autre.

Pour cette raison, la Direction des travaux publics ne peut pas octroyer le contrat 23-20181.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Développement durable et transition écologique: Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulements d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très fortes chances qu'il se produise une contamination des sols environnants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de la non-réalisation du contrat pourraient causer des blocages majeurs dans le réseau de conduites d'égout à travers l'arrondissement. Ceci pourrait causer des bris supplémentaires et impacter les écoulements des eaux usées.

En même temps que nous procédons au nettoyage des conduites d'égout, le responsable du nettoyage peut détecter des anomalies dans les conduites. Les adresser (anomalies) aux responsables avant que celles-ci causent des effondrements d'égout et pouvant même causer un effondrement de la chaussée.

Les anomalies détectées au bon moment peuvent même être réparées par l'intérieur. Aucun inconvénient sur les usagers, personne ne se rend compte des travaux effectués, comparativement aux travaux que nécessite une excavation, ce qui engendre des problèmes de circulation et qui sont beaucoup plus néfastes pour l'environnement.

La non-réalisation de ce contrat limite la capacité de l'arrondissement pour agir en amont pour prévenir et corriger les problématiques sur le réseau avant qu'ils deviennent urgents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rémi LACROIX, Service de l'eau
Michel PÉRIARD, Service de l'eau
Dominique DEVEAU, Service de l'eau

Lecture :

Rémi LACROIX, 21 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-21

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Couverture Montréal Nord Ltée pour la réfection des toitures de plusieurs bâtiments municipaux, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 255 422,78 \$ (contrat : 212 852,32 \$, contingences : 21 285,23 \$, incidences : 21 285,23 \$), taxes incluses - Appel d'offres ST-23-30 - 5 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite procéder aux travaux de réfection de la toiture de 5 bâtiments municipaux dans son arrondissement. Les bâtiments visés sont :

- Atelier des menuisiers, situé au 14150, boul. Gouin Ouest, Montréal (Québec) H8Z 1Y1.
 - Atelier des électriciens, situé au 14150, boul. Gouin Ouest, Montréal (Québec) H8Z 1Y1.
 - Pavillon des baigneurs, situé au 475, Chem. De la Rive-Boisée, Montréal (Québec) H8Z 2Y4.
 - Travaux publics Roxboro, situés au 21, 5e Avenue S, Montréal (Québec) H8Y 2T6.
 - Station de pompage du Parc Louise-Deschênes, situé au 100, 1re Avenue N., Montréal (Québec).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-23-30 a été lancé le 16 janvier 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 13 février 2024 laissant ainsi un délai de 20 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces sont parues dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux addenda ont été publiés :

- Le 25 janvier 2024 - Précisions sur les visites.
- Le 5 février 2024 - Modification en architecture.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges, parmi lesquels cinq (5) ont déposé une soumission.

La soumission de la firme Couverture Montréal Nord Ltée est la plus basse. Elle est aussi conforme. Cette dernière est enregistrée dans le registre de l'Autorité du marché public (AMP) ainsi que dans le registre des entreprises de Québec (REQ).

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Couverture Montréal Nord Ltée	212 852 \$	21 285 \$	234 138 \$
Y Laramée Couvreur inc.	311 620 \$	31 162 \$	342 782 \$
Les couvertures St-Léonard inc.	380 603 \$	38 060 \$	418 663 \$
Les entreprises Cloutier Gagnon (1988) Ltée	414 554 \$	41 455 \$	456 009 \$
Groupe Pentagone (9427-8264 Québec inc.)	424 586 \$	42 459 \$	467 045 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	385 224 \$	38 522 \$	423 746 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	383 727,50 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	63,89 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	232 908 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	99,47 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-189 609 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-44,75 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	108 645 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	46,40 %		

Le prix soumissionné est de 212 852,32 \$ taxes incluses et le prix estimé est de 385 223,81 \$. Après vérification de l'admissibilité du fournisseur, l'octroi du contrat à Couverture Montréal Nord Ltée est recommandé.

Les vérifications requises ont été faites afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- détient l'autorisation à contracter #3000158347 délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), ce contrat étant visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* ;
- n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'a pas de restriction imposée sur son permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Le montant de la dépense à autoriser est de 255 422,78 \$, incluant les contingences et les incidences et les taxes. Après la ristourne de taxes, le montant net à emprunter est de 233 235,04 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes suivantes :

- Ordre de débiter les travaux : Semaine du 11 mars 2024
- Durée des travaux : mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 27 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon DIONNE
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-21

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1241294003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Camp Sportmax inc. un contrat de 367 279.60 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une période de deux ans (2024 - 2025) - Appel d'offres public (24-20326) - (trois soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro a deux piscines municipales extérieures sur son territoire : la piscine Valleycrest et la piscine Versailles. L'arrondissement désire s'entendre avec une organisation qui aura comme mandat d'opérer les deux piscines.
 Le 31 janvier 2024, un appel d'offres public a été lancé afin d'octroyer un contrat pour la gestion de ces deux piscines municipales extérieures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD1227924001 - CA22 29109 : il est résolu :
 Que le conseil d'arrondissement autorise une dépense totale de 194 972,81 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une durée d'un an avec deux années de renouvellement en option;
 Que le contrat 22-19202 soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme Vivaction inc. pour le montant de sa soumission pour l'année 2022, soit : 194 972.81 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;
 Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Dans le but d'octroyer le contrat pour la gestion des piscines municipales extérieures de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un devis a été préparé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'appel d'offres public portant le numéro 24-20326 a été publié sur SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir, le 31 janvier 2024. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 20 février 2024.
 Les soumissions présentent un prix pour un contrat d'une durée de deux années à partir de la date de l'autorisation d'octroi du contrat. Il y a eu quatre (4) preneurs du Cahier des charges et trois (3) soumissionnaires. Les trois (3) propositions reçues ont été analysées.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social. Les validations requises voulant que le soumissionnaire ne fasse pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville ont été faites.

L'analyse technique a été faite par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les soumissions ont été analysées selon les exigences techniques suivantes : l'expérience des contrats antérieurs, la planification et programmation d'activités de loisirs, la gestion d'installations aquatiques, les références du personnel ainsi que le curriculum vitae du responsable. De plus, le soumissionnaire a pris acte des obligations et dispositions du contrat et s'en déclare satisfait, en plus de s'engager à les respecter.

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande la firme Camp Sportmax Inc. qui répond à toutes les exigences de conformité et qui a déposé la plus basse soumission d'un montant de 367 279.60 \$ (taxes incluses) pour deux années.

JUSTIFICATION

Trois (3) soumissions conformes ont été reçues et analysées. Camp Sportmax Inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Camp Sportmax Inc.	367 280 \$	0 \$	367 280 \$
Service de sauveteur Q.N. Inc.	476 876 \$	0 \$	476 876 \$
SODEM inc.	576 692 \$	0 \$	576 692 \$
		0 \$	
		0 \$	
Dernière estimation réalisée (\$)	689 850 \$	0 \$	689 850 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			473 615,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			28,95 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			209 412 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			57,02 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-322 570 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-46,76 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			109 596 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			29,84 %

On soulève un écart assez important de -46.76% entre la plus basse conforme et la dernière estimation. Durant la pandémie en plus des nouveaux enjeux de la main d'oeuvre, il y avait une constante augmentation de la main-d'oeuvre toutefois, on constate un certain frein à cette hausse ainsi qu'une stabilisation à ce sujet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires seront disponibles au budget d'opération 2024 et 2025 (selon la décision du conseil d'arrondissement) en fonction de la durée du contrat de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social au poste budgétaire suivant:

- Année 2024: 183 639.80\$ taxes incluses
- Année 2025: 183 639.80\$ taxes incluses
- Total pour les 2 ans: 367 279.60\$

Contrat de gestion au poste budgétaire suivant :
2420:0010000:303122:07151:54506:000000:000000

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant la non-ratification du contrat, l'ouverture des piscines pour la saison estivale 2024 serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'opération fera l'objet de publicité sur les diverses plate-formes de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 mars 2024 : Début du contrat
31 octobre 2025 : Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Faiza AMALLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-23

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1242155004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2024 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 6 au 9 juin 2024 à Calgary, Alberta, et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 13 500 \$ taxes incluses (4 500 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2024

CONTENU**CONTEXTE**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra cette année son congrès annuel et salon professionnel du 6 au 9 juin 2024 à Calgary, Alberta. Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse assisteront au Congrès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier décisionnel 1152155003 - Résolution CA15 290062
Dossier décisionnel 1162155005 - Résolution CA16 290065
Dossier décisionnel 1172155001 - Résolution CA17 290017
Dossier décisionnel 1172155021 - Résolution CA18 290010
Dossier décisionnel 1192155003 - Résolution CA19 290043
Dossier décisionnel 1222155004 - Résolution CA22 290075
Dossier décisionnel 1232155003 - Résolution CA23 290057

DESCRIPTION

Le Congrès annuel et le salon professionnel de la FCM permet aux dirigeants municipaux de participer à des activités de perfectionnement professionnel et de découvrir les innovations ainsi que les solutions de pointe pour les villes canadiennes.

Les conjoints doivent assumer leurs frais en totalité.

JUSTIFICATION

Par le biais de séminaires instructifs, d'ateliers pertinents et de plénières inspirantes, en plus d'un salon commercial dynamique, cet événement municipal pancanadien bénéficie particulièrement aux élus, aux leaders et aux cadres municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 13 500 \$ taxes incluses (4 500 \$ par participant, taxes incluses). Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 53201 000000 0000 000000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 8 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-02-06

IDENTIFICATION**Dossier # :1242155005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 6 500 \$ taxes incluses (1 300 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2024

CONTENU**CONTEXTE**

La Commission des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses assises cette année du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal. Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques y participeront.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1232155005

DESCRIPTION

Encore une fois cette année, les élus et éélus auront la chance de se retrouver lors de ce rendez-vous phare sous un thème rassembleur : « Pour le même monde ». Au cours des derniers mois, le monde municipal a parlé d'une seule voix, et d'une voix forte, pour que le gouvernement provincial positionne les grands enjeux municipaux en tête de ses priorités et reconnaisse l'apport structurant des gouvernements de proximité pour le développement du Québec et de ses régions. Parce qu'au cœur de nos préoccupations, il y a nos citoyennes et nos citoyens. Nous sommes toutes et tous engagés au quotidien, pour le même monde.

C'est avec cette vision en tête que les membres de la Commission des Assises 2024 se sont mis au travail pour vous offrir une programmation diversifiée qui tient compte de

l'environnement de plus en plus complexe dans lequel nous évoluons. Avec de multiples conférences et un grand forum, les congressistes auront de multiples occasions d'échanger ensemble et d'approfondir leurs connaissances sur une foule de sujets.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 6 500 \$ taxes incluses (1 300 \$ par participant, taxes incluses). Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 53201 000000 0000 000000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 8 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-02-08

IDENTIFICATION

Dossier # :1244902001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme totale de 267 100 \$ Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2024, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques) pour l'année 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte de nombreux espaces naturels, dont 5 grands parcs nature, 80 parcs de voisinage et un grand nombre de terrains verts adjacents à ses bâtiments.

L'entretien, le maintien et le développement de ces espaces nécessite la contribution de plusieurs employés.

Le règlement #17-055, entré en vigueur le 19 juin 2017, entraîne l'obligation pour un propriétaire d'un terrain vacant ou bâti de faire une contribution en argent ou en terrain ne pouvant excéder 10 % de la superficie ou de la valeur du terrain lorsqu'il veut obtenir un permis pour lotir un terrain ou bien y construire ou y transformer un bâtiment principal.

Selon le bulletin juridique no.19 (octobre 2013); *"...dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre est lié à la réalisation d'un projet d'achat ou d'aménagement des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, à des fins d'espaces naturels ou visant l'achat et la plantation des végétaux sur les propriétés de la municipalité, nous sommes d'avis que cette main-d'oeuvre peut être financée à même le fonds de parc."*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C

CA23 290062 / 1234902001 - Affecter une somme totale de 257 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2023, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques)

CA22 290073 / 1224902002 -Affecter une somme totale de 239 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2022, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques).

CA21 090137 / 1216983002 - Affecter une somme totale de 218 300\$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2021, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques).

CA20 290142 / 1206781003 - Affecter une somme totale de 159 800\$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2020, 100% du poste d'architecte paysagiste (455810) et 50% du poste d'agent technique en ingénierie municipale (789310) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'affecter une somme totale de 267 100 \$, du fonds réservés pour fin de parcs afin de financer les salaires de deux architectes paysagistes à la division ingénierie et infrastructure.

L'apport de ces deux employés permettra de mener à terme un plus grand nombre de projets d'aménagements de parcs et terrains de jeux.

JUSTIFICATION

Les investissements dans le maintien des espaces naturels et l'aménagement des parcs, contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de plus grande qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu en 2024 pour le poste d'architecte paysagiste (42255) et le poste d'architecte paysagiste (85596) de la division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques) provient du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les dépenses reliées seront imputées rétroactivement au 1er janvier 2024.

Les numéros de référence budgétaire *SBA* associés au budget sont les # 345059 et 381806. Ces postes sont prévus à l'annexe 14-2 du budget 2024.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stefan KOPCZYNSKI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Stefan KOPCZYNSKI, 14 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghilaine Fiset
conseiller(-ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-13

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Tél :

Approuvé le : 2024-02-14

IDENTIFICATION

Dossier # :1249774002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour au montant de 37 000 \$ en capital, intérêts et frais du recours intenté par Ville de Montréal contre Les Excavations Super inc. et Vision DEL HD inc. Autoriser la cheffe de Division, Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet aux règlements hors Cour.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 avril 2019, la Ville octroyait à Les Excavations Super inc. (« **Excavations Super** ») un contrat d'une valeur de 1 919 274,51 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro suivant l'appel d'offres ST-19-06. Dans le cadre de ces travaux, trois colonnes découvertes avec écrans DEL, installés sur chaque côté des colonnes, ont été érigées et installées dans l'allée d'accès piétonnier entre le stationnement de la mairie d'arrondissement et la nouvelle bibliothèque.

Tel que spécifié aux cahiers de charges, Excavations Super a confié l'érection des colonnes découvertes, la fourniture et l'installation des écrans à Vision Del inc. (« **Vision Del** »).

Les travaux réalisés par Excavations Super se sont déroulés du 3 juin 2019 au 12 décembre 2019, date à laquelle la réception provisoire des travaux a été prononcée. Les écrans installés sur les colonnes découvertes par Vision Del en novembre 2019.

Or, moins de 6 mois après leur installation, plusieurs écrans n'étaient pas fonctionnels ou avaient des problèmes d'affichage. Vision Del a effectué plusieurs interventions pour tenter de réparer les écrans au courant des années 2020 et 2021. Ces tentatives ont toutefois été infructueuses et les écrans sont demeurés défectueux.

Le 3 avril 2023, après avoir transmis deux lettres de mise en demeure à Vision Del, la Ville introduit un recours judiciaire réclamant auprès d'Excavations Super et de Vision Del la somme de 100 000 \$, conjointement et solidairement, représentant approximativement le montant taxes incluses payé par la Ville à Excavations Super pour la fourniture et l'installation d'écrans non-fonctionnels (excluant le coût des colonnes et du filage).

Numéro de Cour : 500-17-124606-230
Numéro Juridox : 22-000705

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0063 – 06/03/2023 – Autoriser le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à introduire un recours en justice contre Les Excavations Super inc. et son sous-traitant Vision Del inc. afin d’obtenir leur condamnation à des dommages-intérêts en raison des défauts et du dysfonctionnement des écrans fournis et installés sur des colonnes découvertes dans le cadre du contrat octroyé suite à l’appel d’offres ST-19-06 pour l’aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de Pierrefonds-Roxboro.

CA19-29-0091 – 08/04/2019 - Autoriser une dépense totale de 1 919 274,51 \$, à savoir 1 619 367,47 \$, taxes incluses pour le contrat, 161 936 \$ taxes incluses pour les contingences et 137 970,00 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Les Excavations Super inc. un contrat pour des travaux d’aménagement du passage culturel et du terrain avant de la mairie et bibliothèque de l’arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lots 1 et 2) – Appel d’offres public ST-19-06 (trois soumissionnaires conformes).

DESCRIPTION

Autoriser le règlement hors cour au montant de 37 000 \$ en capital, intérêts et frais du recours intenté par Ville de Montréal contre Les Excavations Super inc. et Vision DEL HD inc. Autoriser la cheffe de Division, Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet aux règlements hors Cour.

JUSTIFICATION

Tant Excavations Super que Vision Del ont nié leur responsabilité quant à la réclamation de la Ville.

Étant donné les moyens de défense soulevés par les défenderesses, une expertise visant à démontrer la cause des déficiences serait nécessaire, ce qui entraînerait des frais additionnels pour la Ville.

Les parties ont eu des pourparlers de règlement au mois de janvier 2024 et en sont parvenues à une entente de principe pour régler ce dossier hors cour en contrepartie du paiement par Vision Del de la somme de 37 000 \$.

Compte tenu de ce qui précède, des aléas et imprévus d’un procès et des frais et des coûts associés à une expertise, nous recommandons à la Ville de régler le dossier judiciaire l’opposant à Excavations Super et à Vision DEL et d’autoriser la cheffe de division du Litige Contractuel à signer les documents de transaction et quittance afin de donner plein effet au règlement, incluant la signature d’un avis de règlement hors cour du dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Division des relations de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie RACINE, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Stephanie RACINE, 20 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume MERCIER
Non-disponible

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-16

Isabelle BUREAU
Avocate et Chef de division - Litige contractuel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Annie GERBEAU
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe

Approuvé le : 2024-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2024-02-20

IDENTIFICATION**Dossier # :1248388002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 1 au 26 janvier 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de janvier.
Rapport couvrant la période du 1 au 26 janvier 2024 qui totalise la somme de 1 151 913.35 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Règlement CA29 0139-1 modifiant le règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024, aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure et aux branchements de services municipaux

CONTENU**CONTEXTE**

Vu l'indexation des prix pour les travaux de sciage de bordure, le règlement des tarifs pour 2024 doit être mis à jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0305 - Adoption du règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : 4 mars 2024

Adoption du règlement : 8 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1238707027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 63 logements sur le lot 1 389 831, situé au 10 451 boulevard de Gouin Ouest et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le premier projet de résolution CA23 29 0308 (PP-2023-004) adopté le 4 décembre 2023 comportait, entre autres, les dérogations suivantes:

- De permettre un ratio des aires d'agrément à 25 m² par logement;
- De permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 43%.

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 février 2024, il a été mentionné que ces deux dérogations devraient être modifiées comme suit advenant que le conseil d'arrondissement décide d'adopter un deuxième projet :

- De permettre un ratio des aires d'agrément à 11 m² par logement
- De permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 46%

De plus, il a été mentionné lors de l'assemblée publique de consultation que la condition suivante serait ajoutée au 2^e projet de résolution afin d'assurer un minimum de verdissement sur le site :

- La superficie minimale de verdure requise des espaces libres (cour avant, latérales, arrière et le toit vert) du terrain est 525 m².

Les explications quant aux calculs à la baisse du ratio d'aire d'agrément ont été expliqués aux personnes présentes. Il fallait soustraire les balcons et les terrasses (incluant la terrasse sur le toit) de l'exigence minimale requise. L'exigence minimale passe alors de 35m²/logement à 26m²/logement. Les calculs révisés indiquent que le site du projet propose 11m²/logement. Quant aux calculs de verdissement en cour avant, ils ont été revus à la hausse.

La résolution PP-2023-004 qui sera présentée en 2^e lecture inclus toutes les modifications présentées lors de l'assemblée publique de consultation (voir résolution et le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 63 logements sur le lot 1 389 831, situé au 10 451 boulevard de Gouin Ouest et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 63 logements sur le lot 1 389 831. Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage (CA29 0040). Le projet est assujéti à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045).

Le terrain est situé dans la zone C-7-424 qui autorise les catégories d'usages

- Habitations multifamiliales (h3)
- Vente au détail et services (c1)
- Divertissement commercial, hébergement et restauration (c2)
- Les deux usages spécifiques 641: Service de réparation d'automobile (c3b) et 6431 : Service de réparation de véhicules légers motorisés (c3b)
- L'usage spécifique 4621 : Terrain de stationnement pour automobiles (c5c)
- Établissements d'enseignement (p2b)
- Établissements de santé et de services sociaux (p2c)
- Établissements culturels et sportifs ou reliés aux affaires publiques et aux services communautaires (p2d)
- L'usage spécifique 711: Activité culturelle (p3d)
- Habitations collectives (h4)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 12 octobre 2022**

Considérant que les membres du Comité sont favorables à la construction d'un bâtiment résidentiel « H3 – Habitation multifamiliale » de 6 étages dans la zone C-7-424;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 17 mars au 16 avril 2022;

Considérant les plans révisés reçus suite aux commentaires émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 juillet 2022;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser un projet de construction résidentiel de type « Habitation multifamiliale (H3) » de 6 étages (63 unités) ainsi que les normes et spécifications qui en découlent, selon les recommandations suivantes :

- Que les aires d'agrément extérieures soient bonifiées en nombre, en superficie et en qualité;
- Que les aires d'agrément extérieures au sol ou sur le toit permettent l'aménagement de lieux de rassemblement;
- Que les aires d'agrément extérieures sur le toit soient davantage naturalisées;
- Que le coloris des matériaux de revêtement extérieur soient revus afin d'assurer une plus grande sobriété;
- Que la gestion des matières résiduelles soit détaillée à l'aide de documents et de plans;
- Que les impacts visuels et sonores des appareils mécaniques soient analysés et amoindris.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 23 juin 2023

Le projet est présenté pour la deuxième fois au comité d'architecture. Le Comité est d'avis que les modifications apportées à la façade sur le boulevard Gouin ne sont pas suffisamment convaincantes.

Le Comité émet les recommandations suivantes :

- Accentuer le recul des étages 3 à 6 sur le boulevard Gouin, dans le même esprit que ce qui est proposé sur la 4e Avenue Nord ;
- Revoir la configuration des balcons désaxés et proposer des balcons alignés, particulièrement sur le boulevard Gouin Ouest ;
- Il est suggéré de traiter architecturalement les balcons en loggias ou par l'utilisation de matériaux contrastés.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un projet visant à construire un bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 63 logements.

Le projet a été revu à la suite de la consultation citoyenne, notamment les éléments suivants :

- La rampe menant au sous-sol a été déplacé pour permettre la plantation d'arbustes entre celle-ci et le terrain adjacent
- Les aires d'agrément extérieures ont été bonifiées par un agrandissement en superficie et par l'ajout des mobiliers permettant des aires de détente et de rassemblement

- Un recul supplémentaire des étages 3 à 6
- Les balcons situés à l'arrière ainsi que ceux faisant face au boulevard Gouin ont été convertis en demi loggia afin qu'ils soient moins visibles des maisons unifamiliales
- Un toit vert a été ajouté au projet
- La terrasse commune a été végétalisée davantage en ajoutant des bacs de plantation

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme :

- Secteur d'affectation mixte : «Aires diversifiées comportant une composition variée d'activités et de l'habitation. Plusieurs de ces secteurs recouvrent des aires présentant un potentiel d'intensification du nombre de logements ou du nombre d'emplois.»
- Secteur de densité (18-07), les bâtiments de 1 à 10 étages hors sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen sont autorisés.

Les dispositions de la résolution du projet particulier de construction sont assujetties à la procédure d'approbation référendaire.

Les dérogations suivantes sont nécessaires à la réalisation du projet de construction:

Les normes prévues à la grille des spécifications de la zone C-7-424 ne permettent pas au requérant de réaliser le projet.

1. De permettre une marge avant minimale à 4,5 mètres au lieu de 6 mètres minimum (boulevard Gouin Ouest)
2. De permettre une hauteur maximale du bâtiment à 6 étages au lieu de 3 étages maximum
3. De permettre une hauteur maximale du bâtiment à 18 mètres au lieu de 10 étages maximum
4. D'établir un rapport logement/bâtiment maximal à 63
5. De permettre un rapport plancher/terrain (C.O.S.) à 2,8 au lieu de 1,5 maximum
6. De permettre un rapport bâti/terrain (C.E.S.) à 0,5 au lieu de 0,45 maximum

Règlement de zonage (CA29 0040)

7. De permettre un ratio des aires d'agrément à 25 m² par logement au lieu de 35 m² par logement (article 236)
8. De permettre une construction souterraine non apparente à :
 - 0,25 mètre de la ligne latérale droite de terrain au lieu de 3 mètres minimum (article 138. 41)
 - 0,5 mètre de la ligne de terrain arrière au lieu de 3 mètres minimum (article 138. 41)
9. De permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 43% au lieu de 50% minimum (article 234, 3°)

JUSTIFICATION

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et

de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine
5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations
6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation
7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité
8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet
9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu
10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation citoyenne – Plateforme Cocoriko : 17 mars 2022 au 16 avril 2022
Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 12 octobre 2022
Adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 4 décembre 2023
Affichage sur le terrain et avis public : décembre 2023
Assemblée publique de consultation : 15 janvier 2024
Adoption du 2^e projet de résolution : 5 février 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : février-mars 2024
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : mars-avril 2024
Certificat de conformité : mai-juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).<

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-21

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1245300002****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Demande de dérogation mineure 3003316655 visant à permettre en zone H1-5-294, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 368 730, situé à l'adresse 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes, une largeur d'une porte de garage simple de 3,66 m au lieu du 3 m maximum, tel que requis, un accès au terrain situé à 0 m au lieu du 1 m minimum, tel que requis, une remise située à 0,39 m d'une ligne latérale au lieu du 0,50 m minimum, tel que requis et elle est une distance de 1,32 m de l'agrandissement projeté au lieu du 2 m minimum, tel que requis, tel que montré par l'agrandissement du bâtiment sur le plan d'implantation, minute 2565, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Cochet, daté du 10 janvier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003316655 visant à permettre en zone H1-5-294, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 368 730, situé à l'adresse 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes, une largeur d'une porte de garage simple de 3,66 m au lieu du 3 m maximum, tel que requis, un accès au terrain situé à 0 m au lieu du 1 m minimum, tel que requis, une remise située à 0,39 m d'une ligne latérale au lieu du 0,50 m minimum, tel que requis et elle est une distance de 1,32 m de l'agrandissement projeté au lieu du 2 m minimum, tel que requis, tel que montré par l'agrandissement du bâtiment sur le plan d'implantation, minute 2565, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Cochet, daté du 10 janvier 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mardi 6 février 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures ;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre une largeur d'une porte de garage simple de 3,66 m au lieu du 3 m maximum, tel que requis; un accès au terrain situé à 0 m au lieu du 1 m minimum, tel que requis; une remise située à 0,39 m d'une ligne latérale au lieu du 0,50 m minimum, tel que requis, et à une distance de 1,32 m de l'agrandissement projeté au lieu du 2 m minimum tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 2565, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Cochet, daté du 10 janvier 2023.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003316655 visant à permettre en zone H1-5-294, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 368 730, situé à l'adresse 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes:

- une largeur d'une porte de garage simple de 3,66 m au lieu du 3 m maximum, tel que requis, un accès au terrain situé à 0 m au lieu du 1 m minimum, tel que requis, une remise située à 0,39 m d'une ligne latérale au lieu du 0,50 m minimum, tel que requis et elle est une distance de 1,32 m de l'agrandissement projeté au lieu du 2 m minimum, tel que requis,

tel que montré par l'agrandissement du bâtiment sur le plan d'implantation, minute 2565, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Cochet, daté du 10 janvier 2023.

Justification	
---------------	--

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 février 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 4 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-14

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement, en cours avant et arrière, d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes - lot 1 368 730 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Le requérant souhaite agrandir sa résidence unifamiliale située au 5239, rue de l'Anse-aux-Chênes.

En vertu des dispositions du règlement CA29 0042 (PIIA) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement selon les objectifs et critères de la *Section 7 : Territoires riverains* de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le requérant souhaite agrandir sa résidence unifamiliale isolée de deux étages construites en 1989 et située sur un terrain bordant la rivière des Prairies.

Plus précisément, les travaux visent à agrandir le garage parmi la cour avant, ainsi qu'à agrandir les pièces de séjour en cour arrière sur un étage et sous le sol.

Les agrandissements du bâtiment seront réalisés en implantation tels que montrés au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Marc Cochet, sous la minute 2565 de son greffe, en date du 19 décembre 2023.

Les travaux seront réalisés avec les matériaux de revêtement suivants :

Agrandissement avant :

Pierre artificielle

Marque : Arriscraft (ou équivalent)

Modèle : Citadel

Couleur : Traditional grey

Porte de garage

Marque : Garaga

Modèle : Standard + Classic CC

Couleur : Claystone

Agrandissement arrière :

Panneau de ciment

Marque : Hardie

Style : Board and batten - vertical

Couleur : Beige/Sable (Rustic road ou similaire)

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 6 février 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-14

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, les modifications telles que proposées aux élévations du bâtiment unifamilial isolé de deux étages, situé au 5835, rue Marceau sur le lot 1 368 781 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 octobre 2023, un permis de construction numéro 3003265221 a été émis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 368 781 suite à un sinistre. La requérante propose de modifier les élévations avant et latérale droite approuvées le 2 octobre 2023 par le conseil d'arrondissement. Essentiellement, le revêtement de brique d'une hauteur d'environ de 3 pieds 3 pouces situé au-dessus de la fondation sera remplacé par un revêtement de fibrociment sur les élévations avant et latérale droite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1239728025: Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la démolition d'une maison unifamiliale suite à un sinistre et la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages au 5835, rue Marceau, sur le lot 1 368 781 du cadastre du Québec.

Résolution CA23 29 0263 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 octobre 2023

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la démolition d'une maison unifamiliale suite à un sinistre et à la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages au 5835, rue Marceau, sur le lot 1 368 781 du cadastre du Québec, soient **approuvés** conformément au règlement CA29 0042;

Tel qu'illustré au plan de l'arpenteur-géomètre François Danis, sous la minute 5285 de son greffe, en date du 26 avril 2023 et révisés le 17 août 2023. Le bâtiment sera construit selon les plans d'architecture de Groupe Pro-Fab, datés du 3 avril 2023 et révisés le 31 août 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION

La demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale vise à remplacer le matériau de revêtement brique d'une hauteur d'environ de 3 pieds 3 pouces

situé au-dessus de la fondation par un revêtement de fibrociment sur les élévations avant et latérale droite.

Les plans pour la demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale ont été préparés par le Groupe Pro-Fab en date du 3 avril 2023 et révisés le 8 février 2024.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mardi 6 février 2024 à 17h30

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une nouvelle maison unifamiliale de deux étages a été approuvée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 2 octobre 2023;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à modifier les élévations du bâtiment.

Recommandée à l'unanimité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est signé par monsieur Stéphane Quesnel, chef de division urbanisme, permis et inspections, agissant comme directeur de la Direction Développement du territoire et études techniques substituée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 16 février à partir de 12h30 jusqu'au lundi 26 février 2024 7h inclusivement.

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-19

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 5911, rue Marceau (projetée), sur le lot 6 344 970 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages sur le lot vacant numéro 6 344 970.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le bâtiment sera implanté sur le lot vacant # 6 344 970, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Pierre-Alexandre Côté, sous la minute 69 de son greffe, en date du 13 décembre 2021 et révisé les 3 février 2022, 13 décembre 2023 et 20 février 2024. Il sera construit selon les plans de George Guirguis, architecte en date du 19 février 2024. Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Revêtements en pierre, Techo-Bloc / Madison lisse, gris siena onyx
- Revêtement métallique, Gentek Longboard, blonde oak
- Revêtement métallique, Kaykan – softwhite
- Bardeaux d'asphalte, Mystique noir 2 tons de BP.

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mardi 6 février 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 28 septembre 2023 à 9h

Faisant suite aux commentaires de la réunion du 31 août, l'architecte a soumis des plans révisés.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Le comité apprécie les efforts d'horizontalité;
- Revoir les deux toitures proposées afin de les intégrer en un seul toit;
- Revoir les murs de soutènement afin d'opter pour une solution plus végétalisée.

Des plans révisés adressant les commentaires du comité d'architecture ont été soumis pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est signé par monsieur Stéphane Quesnel, chef de division urbanisme, permis et inspections, agissant comme directeur de la Direction Développement du territoire et études techniques substituée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 16 février à partir de 12h30 jusqu'au lundi 26 février 2024 7h inclusivement.

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 39, 11e Rue, sur le lot 1 390 074 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages suite à la démolition de la maison existante construite en 1957.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition de la maison unifamiliale d'un étage construite en 1957 et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages. Le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 1 390 074, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Danis, sous la minute 5565 de son greffe, en date du 5 septembre 2023 et révisé les 10 octobre et 19 décembre 2023. Il sera construit selon les plans de Conception Yves Bergeron inc. en date du 18 décembre 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Revêtement de pierre, Permacon Mondrian, nuance gris scandinave
- Revêtement de brique, Permacon Cinco Plus, nuance gris scandinave
- Revêtement horizontal, Rialux Tiago, chêne gris
- Revêtement horizontal, Rialux, Tiago, Chêne gris
- Bardeaux d'asphalte. BP Mystique, noir 2 tons
- Fascia soffite, fenêtres, portes, Gentek, noir

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mardi 6 février 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un

bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du mardi 12 décembre 2023 à 9h

Faisant suite aux recommandations émises lors de la réunion du 26 octobre dernier, le requérant a soumis des plans révisés.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Les membres apprécient le retrait qui a été introduit au mur latéral gauche;
- Réintroduire de la maçonnerie du côté droit (élévation latérale gauche) et du côté gauche (élévation avant) comme la précédente version;
- Revoir la proportion des fenêtres nouvellement introduites du côté droit de l'élévation latérale gauche comme celles des fenêtres situées à l'extrémité gauche du même mur.

Le Comité recommande avec modifications la présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme.

Des plans révisés adressant les commentaires du comité d'architecture ont été soumis pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est signé par monsieur Stéphane Quesnel, chef de division urbanisme, permis et inspections, agissant comme directeur de la Direction Développement du territoire et études techniques substituée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 16 février à partir de 12h30 jusqu'au lundi 26 février 2024 7h inclusivement.

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION**Dossier # :1245453001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, le projet de subdivision du lot 4 105 568 pour créer les lots 6 266 314, 6 266 315 et 6 266 316.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande a été déposée pour la subdivision d'un lot bâti afin de créer deux lots supplémentaires. Situé sur le tracé historique du boulevard Gouin, le projet de lotissement est assujéti au PIIA parcours riverain. Localisé à l'entrée de l'arrondissement, sur le côté sud du boulevard Gouin, entre l'autoroute 13 et la rue Wilfrid, le lot 4 105 568 est de forme irrégulière s'apparentant à un triangle.

Il a une superficie de 2 348,6 m² et un frontage de 83,58 m donnant sur le boulevard Gouin. Le premier tier du lot, soit la pointe avant, est couverte d'arbres matures. Au centre et vers l'arrière du lot, sont implantés un bâtiment résidentiel unifamilial, un garage triple détaché et une piscine creusée. Le lot adjacent (à l'est) est situé dans la zone C-8-486 ; qui autorise spécifiquement l'usage commercial : Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin. Bien que le commerce ne soit plus en opération un garage et de la machinerie sont encore présents à ce jour.

Le lot concerné est à proximité de grandes propriétés institutionnelles d'intérêt patrimonial et à proximité du Parc-nature du Bois-de-Liesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

na

DESCRIPTION

Subdiviser le lot 4 105 568 afin de créer les lots 6 266 314, 6 266 315 et 6 266 316 tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, dossier 41001 sous la minute 26644 et daté du 28 août 2023.

Le dossier présente également une proposition d'implantation montrant deux nouveaux bâtiments projetés sur les lots 6 266 314 et 6 266 316 tout en maintenant les bâtiments existants situés au 9454 boulevard Gouin. Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, dossier 41649 minute 27074 daté du 17 janvier 2024.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - réunion en visioconférence du mardi 6 février 2024

Considérant que le lot 4 105 568 est situé dans la zone 3 « parcours riverain » selon l'annexe A du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de subdivision du lot 4 105 568 en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque :

- Le critère « la largeur générale des terrains du tronçon de route du parcours riverain où le projet se trouve devrait être respectée » et l'objectif « maintenir la qualité de la valeur d'ensemble du milieu » ne sont pas respectés.

Refusée à l'unanimité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un refus d'une demande de subdivision d'un lot qui ne respecte pas les objectifs et critères du Règlements CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

na

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Dimitrios (Jim) Beis à titre de président du Comité de circulation ainsi que M. Antoine Bittar à titre de membre pour la période du 8 février 2024 au 6 février 2026 et fixer leur rémunération.

CONTENU**CONTEXTE**

Nomination de monsieur Dimitrios (Jim) Beis à titre de président du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que monsieur Antoine Bittar à titre de membre pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 8 février 2026 . Cette nomination est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement CA29 0132 sur le Comité de circulation, laquelle a eu lieu le 9 février 2022.

1 - NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES

Le mandat de certains des membres actuels du comité se terminait le 6 février 2024.

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Comité de circulation :

Pour la période du 8 février 2024 au 6 février 2026

M. Dimitrios (Jim) Beis, président du comité de circulation et sécurité routière
M. Antoine Bittar, membre

2- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

Que conformément à l'article 19 du règlement CA29 0132 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, la rémunération des membres du comité de circulation et sécurité routière soit fixée sous forme de jeton de présence à cent dollars (100\$) par séance dûment convoquée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Résolution CA22 29 0139**

QUE monsieur Dimitrios (Jim) Beis soit nommé président du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 8 février 2024. Cette nomination est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement CA29 0132, laquelle a eu lieu le 9 février 2022;

Résolution CA22 29 0055

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de circulation pour la période du 8 février 2022 au 6 février 2024:

Messieurs Antoine Bittar
Quoc Cuong Vu

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nomme les membres du Comité de circulation qui se compose de trois résidents et d'un élu.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette rémunération sera payée à même le poste budgétaire
2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019130.00000.00000 pour les membres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-14

Stefan KOPCZYNSKI
c/d - Ingénierie et infrastructures (arr.
pierrefonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de deux (2) membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux (2) ans, soit du 1er avril 2024 au 30 mars 2026. Les membres sont M. Shawn Alosius et M. Robert Costenaro

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme. À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le règlement [CA29 0014](#) constituant un comité désigné sous le nom de « Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » prévoit les règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 2, le Comité est constitué de 6 membres citoyens, 1 élu et 2 substitués pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir;

le Maire de l'arrondissement est d'office membre du Comité, mais sa présence n'est pas dénombrée aux fins du quorum sauf s'il remplace le membre du Conseil d'arrondissement nommé sur le Comité.

Règlement du Comité consultatif d'urbanisme CA29 0014

«*Nomination des membres :*

3. Les membres du Comité, autres que le Président d'arrondissement, sont nommés par résolution du Conseil d'arrondissement.

4. Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre (4) membres du Comité dont le Président, et d'un (1) an pour les trois (3) autres membres. Le renouvellement de tout mandat subséquent est d'une durée de deux ans. La durée du mandat se calcule à compter de leur nomination par résolution.»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 29 0080 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, NOMINATION DES MEMBRES

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin, appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE messieurs Shawn Aloysius et Robert Costenaro soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat d'un an, soit du 1er avril 2023 au 30 mars 2024;

DESCRIPTION

NOMINATION DES MEMBRES

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination des deux (2) personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit du 1er avril 2024 au 30 mars 2026: Monsieur M. Shawn Aloysius et Monsieur Robert Costenaro.

JUSTIFICATION

Le président, Monsieur Benoit Langevin, conseiller d'arrondissement de concert avec Monsieur Stéphane Quesnel, c/d Urbanisme, permis et inspections appuie le renouvellement des membres suivant :

- Monsieur Aloysius
- Monsieur Robert Costenaro

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'autoriser une dépense de 100 \$ par séance aux membres présents à même le budget de fonctionnement.

Code budgétaire : 2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019012

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-19

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 février 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 février 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

n/a

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-14

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques